

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 4 juin 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement, Geneviève Paradis, responsable des loisirs et Olivier Michaud, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Rapport d'environnement
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - Responsable entretien de l'aménagement paysager (marina et bureau)
 - Avis de motion du projet de règlement relatif aux usages conditionnels
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels
 - Résolution désignant le maire suppléant pour animer l'assemblée de consultation
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement
 - Demande de dérogation mineure de Marie-Claude Nicol
 - Demande de dérogation mineure de Serge Gosselin et Annie Lecours
 - Engagement des moniteurs – camp de jour
 - Engagement d'un responsable à l'écocentre
 - Recrutement d'un employé de voirie
 - Demande au MTQ – élargissement de la route 165
 - Financiarisation des terres agricoles
 - Demande d'appui de Denis Langlois et als (CPTAQ)
 - Programme national de gestion du myriophylle à épi
 - Pacte rural – Jardin du Presbytère (travaux d'aménagement)
 - Pacte rural – Jardin du Presbytère (jeux de pétanque)
 - Pacte rural – Jardin du Presbytère (personne désignée)
 - Zone industrielle du rang 6 – vente d'un terrain
 - Zone industrielle du rang 6 – opération cadastrale
 - Zone industrielle du rang 6 – entente temporaire
 - Zone industrielle du rang 6 – puits artésien
 - Servitude d'empiètement – 200 Côte de l'Église
 - Demande de partenariat – Centre aquatique régional de l'Érable
 - Gestion des eaux usées et mise aux normes du réseau d'assainissement de Thetford Mines pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour
 - Décompte progressif no 4 – Parc du Versant du Lac
 - Encadrement des activités de communication
- H) Rapport de voirie
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes

K) Clôture de la séance

2018-06-176 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points : Planification stratégique, structure salariale et tonte des pelouses; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-177 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-178 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 25 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2018-06-179 Rapport des loisirs

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter le rapport des loisirs de mai 2018 tel que présenté par Geneviève Paradis, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-180 Rapport d'environnement

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mai 2018 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-181 Prévisions de sorties

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
C. Nadeau	GROBEC	Plessisville	2018-05-30
Y.Charlebois	député fédéral	Thetford Mines	2018-05-17
S. Tardif	arbres	St-Albert	2018-05-18
G. Paradis	achats	Plessisville	2018-05-01
G. Paradis	achats	Thetford Mines	2018-05-16
S. Tardif	MRC	Plessisville	2018-06-19
Y.Charlebois	MRC	Plessisville	2018-06-19
S. Tardif	MRC	Plessisville	2018-06-28
M.St-Pierre	Réseau Biblio	Trois-Rivières	2018-05-22
M.St-Pierre	Réseau Biblio	Trois-Rivières	2018-05-23
Y.Charlebois	C.C.C.G.	Thetford Mines	2018-05-31

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code municipal

2018-06-182 Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d'informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-183 Responsable entretien de l'aménagement paysager (marina et bureau)

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir les services de Mireille Massicotte, à titre de contractuelle, comme responsable de l'entretien de l'aménagement paysager de la marina et du bureau pour un montant de 18 \$ de l'heure pour une moyenne de 7 heures de travail par semaine et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179.

2018-06-184 Adoption du 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2018 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 821 rue Principale à Saint-Ferdinand.

Qu'un avis annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable du 13 juin prochain et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-185 Résolution désignant le maire suppléant pour animer l'assemblée de consultation

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de

l'assemblée publique de consultation du 3 juillet prochain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR MODIFIER L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NO 2018-176 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Madame Suzanne Aubre, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-06-186

Dérogation mineure de Marie-Claude Nicol

Attendu que Marie-Claude Nicol a déposé une demande de dérogation mineure pour la régularisation de l'empiètement de l'abri d'auto dans la marge de recul avant à 1,17 mètre au lieu de 6,5 mètres et de la remise de 2,26 mètres par 2,48 mètres à 0,5 mètre de la ligne de terrain arrière au lieu de 1 mètre et à 3,16 mètres de la ligne de terrain avant au lieu de 6,5 mètres localisée au 201, 3^e Avenue, sur le lot 1447-5, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Marie-Claude Nicol et localisée au 201, 3^e Avenue sur le lot numéro 1447-5, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'empiètement de l'abri d'auto dans la marge de recul avant à 1,17 mètre et pour l'implantation de la remise mesurant 2,26 mètres par 2,48 mètres à 0,5 mètres de la ligne de terrain arrière et à 3,16 mètres de la ligne de terrain avant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-187

Dérogation mineure de Serge Gosselin et Annie Lecours

Attendu que Serge Gosselin et Annie Lecours ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge de recul avant de 4 mètres au lieu de 6,5 mètres localisée au 6340, 30^e rue du Domaine du Lac, sur le lot numéro 650-44, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Serge Gosselin et Annie Lecours et localisée au 6340, 30^e rue du Domaine du Lac sur le lot numéro 650-44, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge de recul avant de 4 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-188

Engagement des animateurs (camp de jour)

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'engager les animateurs suivants à compter du 18 juin jusqu'au 17 août 2018 pour 9 semaines selon un horaire variable de 8 à 40 heures par semaine : Gabriel Beaudoin au taux horaire de 12,25 \$; Alexandre Grégoire, Eddy Moore, Camille Hamel, Rosalie Provencher, Molly Demers, Dale Boutin, Laurie Marcoux, Élodie Turcotte, Laurie Jeanne Beaudoin au taux horaire de 12 \$. Jordan Léveillé au taux horaire de 12 \$ si besoin d'un animateur supplémentaire.

Il est de plus résolu de demander des bénévoles lors de sorties pour respecter les ratios et pour avoir plus de surveillants lors des sorties où il y a des bassins d'eau. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-189

Engagement d'un responsable à l'écocentre

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Anthony Dubé comme préposé à l'écocentre à compter du 20 mai jusqu'au 28 octobre 2018 inclusivement au taux horaire de 12 \$ selon un horaire établi de 23 heures par semaine, l'horaire est partagé avec Andy Demers. De plus, M. Dubé aura le droit de faire quelques heures en voirie selon le besoin et la disponibilité au même taux horaire et ce, sans être une obligation de part et d'autre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-190

Recrutement d'un employé de voirie

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de mandater Michèle Lacroix, directrice générale adjointe à afficher une offre d'emploi pour l'embauche temporaire d'un journalier en voirie, si requis, et de procéder aux entrevues d'embauche. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-191

Demande au MTQ - élargissement de la route 165

Attendu que la route 165 à l'intersection de la route Langlois est une route à deux voies;

Attendu que la route Langlois est ouverte à la circulation du trafic lourd;

Attendu que la route Langlois est achalandée en raison de la présence de commerces;

Attendu que la sécurité des usagers de la route est importante;

Attendu que le conseil municipal juge la configuration actuelle de la route 165 dangereuse lorsqu'un véhicule en direction nord attend pour tourner à gauche à la hauteur de la route Langlois;

Pour ces raisons, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser des travaux d'élargissement de la route 165 à la hauteur de la route Langlois afin qu'elle ait trois voies de circulation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-192

Financiarisation des terres agricoles

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

Considérant que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

Considérant les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

Considérant que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-193

Demande d'appui de Denis Langlois et als (CPTAQ)

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur Denis Langlois et als s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature une superficie de 5,79 hectares avec un chemin d'accès de 1,33 hectares sur les lots 286-P, 287-P, 288-P, rang 6 et 243-P et 242-P, rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford et que cela représente le volet 1 de la présente demande;

Attendu que le demandeur Denis Langlois et als s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Ferme Andrenel inc. à aliéner une partie du lot 242, rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,14 hectare en faveur de Denis Langlois et als **et d'autoriser sur cette même superficie l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature et que cela représente le volet 2 de la présente demande;**

Attendu que l'usage de villégiature, camp de vacances n'est pas un usage autorisé dans les zones A-10 et A-12 du règlement de zonage no 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand adopté le 20 mars 2017;

Attendu que l'usage de villégiature, camp de vacances était un usage autorisé dans la zone AF-5 du règlement de zonage no 89-04-05-A de la ex-municipalité d'Halifax-Sud adopté le 2 août 1989;

Attendu qu'en vertu du chapitre 22 « Dispositions relatives aux droits acquis » du règlement de zonage no 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand l'usage de villégiature, camp de vacances a des droits acquis;

Attendu que de ce fait la demande d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que le chemin d'accès est déjà existant;

Attendu que la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature vise à régulariser auprès de la CPTAQ l'usage de villégiature existant depuis de nombreuses années;

Attendu que Ferme Andrenel inc. possède sur la partie contiguë du terrain à aliéner en faveur de Denis Langlois et als une superficie de 44,8 hectares et que la superficie conservée par le vendeur est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu que la transaction envisagée au volet 2 de la demande ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles et qu'elle est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que les volets 1 et 2 de la présente demande d'autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que le plan d'urbanisme de la municipalité estime à 11 hectares environ les espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole et qui pourraient satisfaire la demande (espaces vacants dans le périmètre d'urbanisation);

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Denis Langlois et als afin d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature une superficie de 5,79 hectares avec un chemin d'accès de 1,33 hectares sur les lots 286-P, 287-P, 288-P, rang 6 et 243-P et 242-P, rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford et **d'autoriser le lotissement au moyen d'un acte d'aliénation ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins de villégiature une partie du lot 242, rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de**

Thetford, soit une superficie de 0,14 hectare sur la propriété de Ferme Andrenel inc.

Il est de plus résolu que la présente résolution remplace la résolution numéro 2018-05-157. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire n'ayant pas voté.

M. Gagnon reprend sa place à la table du conseil.

2018-06-194

Programme national de gestion du myriophylle à épi

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national du myriophylle à épi qui viserait notamment à :

- Guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau sur leur territoire de cette invasion;
- Élaborer des mesures préventives pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;
- Dégager les budgets pour financer efficacement les mesures préventives et de contrôle reconnues;
- Financer les travaux de recherches en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes méthodes de gestion de la plante;
- Financer un programme de recherches afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement pour contrôler au maximum sa présence.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-195

Pacte rural - Jardin du presbytère (renaturalisation rive, aménagement du terrain et création d'un sentier)

Attendu que dans le cadre du « Fonds de développement des territoires - volet Pacte Rural », le projet d'aménager le jardin du presbytère a été présenté et accepté;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'est vu accorder par la MRC de L'Érable, dans le cadre du volet Pacte rural, une aide financière de 80% du projet présenté;

Attendu que le protocole d'entente entre la MRC de L'Érable et la municipalité de Saint-Ferdinand est signé;

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a délivré un certificat d'autorisation (7430-17-01-32013-33/401644899) pour la plantation d'arbres, d'arbustes et d'herbacées dans le littoral, la rive et la plaine inondable de grand courant du lac William, pour la rive du terrain du presbytère;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de mandater l'entreprise Brisson Paysagiste pour effectuer les travaux de renaturalisation de la rive, l'aménagement du terrain et la création d'un sentier pour le Jardin du Presbytère tel que proposé dans les offres nos 2018-0114, 2018-0115 datées du 29 mars 2018 et no 2018-0133 datée du 10 avril 2018 au montant

approximatif de 20 753.54 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-196 Dépôt du projet au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand doit déposer par résolution un projet au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand aménage au 609 rue Principale, lot 501, rang 7, canton d'Halifax, le jardin du Presbytère en parc pour en faire un espace récréatif au centre du village, désigné « Jardin du Presbytère » phase 1;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite répondre à une demande du milieu en aménageant les jeux de pétanque au 609 rue Principale, lot 501, rang 7, canton d'Halifax, sans toutefois nuire à la phase 1 du projet du « Jardin du Presbytère » et en conservant le lieu accueillant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer le projet « Jardin du Presbytère - phase II » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que ledit projet « Jardin du Presbytère - phase II » est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de déposer le projet « Jardin du Presbytère - phase II » au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-197 Pacte rural - Jardin du Presbytère (personne désignée)

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand doit désigner une personne responsable du projet déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite aménager au 609 rue Principale, lot 501, rang 7, canton d'Halifax, les jeux de pétanque désigné projet du « Jardin du Presbytère - phase II »;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer le projet « Jardin du Presbytère - phase II » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de désigner Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, responsable du projet « Jardin du Presbytère - phase II » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-198 Contrat de vente - zone industrielle du rang 6

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le contrat de vente d'un terrain entre la municipalité de Saint-Ferdinand et 9188-7182 Québec inc., soit les lots 520-1-4-P et 337-37-17-P du rang 7, canton d'Halifax d'une superficie approximative de 60 125 pieds carrés, qui sera ajustée selon la superficie établie au plan cadastral fait par Ecce Terra concernant ledit terrain, au taux de 0,10 \$ le pied carré, situé plus précisément dans la zone industrielle du rang 6. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-199 Mandat à Ecce Terra, arpenteurs-géomètres

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de mandater Ecce Terra, arpenteurs-géomètres pour procéder au cadastre des lots 520-1-4-P et 337-37-17-P du rang 7, canton d'Halifax, appartenant à la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2018-06-200 Entente temporaire - zone industrielle du rang 6 -
emplacements nos 5 et 6**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer une entente temporaire avec Yannick Dubois de la compagnie 9188-7182 Québec inc. dont le but de cette entente temporaire est de donner l'autorisation à 9188-7182 Québec inc. de débiter ses travaux d'aménagement des emplacements 5 et 6 sur le plan de la zone industrielle du rang 6, soit remplissage, nivellement, creusage, tout ce qui doit être fait avant l'installation d'un bâtiment même si les transactions nécessaires à la vente ne sont pas terminées. De plus, la compagnie 9188-7182 Québec inc. s'engage à ne pas demander à la municipalité de Saint-Ferdinand un remboursement pour les travaux exécutés et de remettre les lieux en bon état si toutefois la transaction ne se complète pas. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-201 Puits artésien - zone industrielle du rang 6

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le creusage d'un puits artésien sur les lots 520-1-4-P et 337-37-17-P, rang 7, canton d'Halifax dans la zone industrielle du rang 6 afin de vérifier s'il est possible d'obtenir assez d'eau pour alimenter un bâtiment industriel/commercial en eau potable. Si les résultats sont positifs, ce puits servira à alimenter en eau potable

le bâtiment industriel/commercial appartenant à 9188-7182 Québec inc.

Il est de plus résolu de mandater Thivierge et fils pour réaliser le creusage du puits pour un montant de 13 685 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre du 25 mai 2018. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-202

Servitude d'empiètement - 200 Côte de l'Église

Attendu qu'André Grenier, résidant au 200 Côte de l'Église, lots 404-2 et 405-1, rang 7, canton d'Halifax a fait réaliser un certificat de localisation le 14 mai 2018 par Maheux Hains, arpenteurs-géomètres, (minute 11 700) et que celui-ci a révélé l'empiètement dans la rue Gagné, lots 404-1-1, 1422-11, d'un coin de la maison, du toit du perron, du perron, d'un muret en béton, d'un trottoir en béton, d'escalier en béton, de haies de cèdres;

Attendu que la construction de la résidence date d'avant la construction de la rue Gagné et que les exigences alors retenues lors d'une demande de permis de construction étaient plus souples que les normes actuellement en vigueur et que le requérant est de bonne foi;

Attendu qu'André Grenier vend sa propriété et demande à la municipalité une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur;

Attendu que la municipalité mandate Maheux Hains, arpenteurs-géomètres, afin de réaliser l'arpentage de la servitude d'empiètement;

Attendu que le conseil municipal souhaite contribuer à régulariser la situation;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que la demande d'André Grenier d'enregistrer une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur du muret, du trottoir, du perron tous en béton, du coin de la maison, du toit du perron, d'une haie de cèdre sur le lot 404-1-1, rang 7, canton d'Halifax soit acceptée conformément au plan préparé par Maheux Hains, arpenteurs-géomètres;

Que les frais d'honoraires de l'arpenteur-géomètre, du notaire et de tout autre professionnel nécessaire à l'enregistrement de la servitude soient à la charge de la municipalité puisque la propriété d'André Grenier était existante avant la création de la rue Gagné;

D'autoriser le maire Yves Charlebois et la directrice générale Sylvie Tardif à signer les documents requis;

Que si la haie de cèdre empiétant sur le lot 1422-11 du rang 7 meurt ou est défraichie à plus de 50%, il ne sera pas permis d'en planter d'autres sur le lot 1422-11 (rue Gagné) et la future haie, s'il y a lieu, devra être plantée sur le terrain du propriétaire;

Que si l'escalier de béton empiétant sur le lot 404-1-1 (rue Gagné) est défait à plus de 75%, il ne pourra plus empiéter sur la servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-203

Demande de partenariat – Centre aquatique régional de l'Érable

Considérant que le Centre aquatique régional de l'Érable désire offrir le programme instauré par la Société de sauvetage, *Nager pour survivre*, à toutes les écoles de la MRC de L'Érable et plus particulièrement aux élèves des 3^e et 4^e années du primaire;

Considérant que l'École Notre-Dame de Saint-Ferdinand a reçu l'invitation du Centre aquatique régional de l'Érable pour participer à cette activité à raison de trois séances d'une heure;

Considérant que le Centre aquatique régional de l'Érable demande l'appui financier des municipalités de la MRC de L'Érable afin de réduire les coûts de location d'autobus;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de participer financièrement au projet *Nager pour survivre* pour un montant approximatif de 535.50 \$ conditionnellement à la participation de l'École Notre-Dame de Saint-Ferdinand à ladite activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-204

Gestion des eaux usées et mise aux normes du réseau d'assainissement de Thetford Mines pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour

Attendu que la Ville de Thetford Mines est aux prises, depuis plusieurs années, avec un problème de gestion de ses eaux usées;

Attendu que les débordements fréquents des ouvrages de surverses du réseau d'eaux usées, la capacité limitée de traitement des eaux usées de l'usine d'épuration en temps de pluie et l'absence de désinfection des eaux usées résiduelles impactent de façon importante la qualité de l'eau de la rivière Bécancour et des plans d'eau en aval dont l'Étang Stater, le lac à la Truite, le lac William et le lac Joseph;

Attendu que les données scientifiques recueillies confirment la problématique de gestion des eaux usées de la Ville de Thetford Mines et leurs impacts sur le milieu hydrique;

Attendu que le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Bécancour du GROBEC, approuvé par le gouvernement du Québec, identifie comme problématique la gestion des eaux usées de la Ville de Thetford Mines et que l'action d'appliquer le plan de mise aux normes du réseau d'assainissement de la Ville de Thetford Mines est ciblée comme prioritaire;

Attendu que la dégradation de la qualité de l'eau entraîne une perte des usages, en plus de causer d'importantes conséquences sociales, environnementales, économiques et de santé publique sur la population de l'ensemble du bassin versant de la rivière Bécancour;

Attendu que les acteurs du milieu, incluant la Ville de Thetford Mines, s'entendent sur l'importance de régler rapidement ce problème de gestion des eaux usées;

Attendu que Thetford Mines a élaboré un plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement, évalué à plus de 60 millions \$ et que la Ville se dit engagée, déterminée et prête à agir dans ce dossier;

Attendu que la Ville de Thetford Mines vient de terminer la mise aux normes de son réseau d'eau potable au coût de plus de 55 millions \$ et que la capacité de payer de ses 25 647 habitants reste limitée;

Attendu que l'amélioration de l'état de situation passe par l'information, la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs du bassin versant incluant les décideurs de tous les paliers gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéraux);

Attendu que divers programmes gouvernementaux pour la mise aux normes des ouvrages d'assainissement sont disponibles et que le niveau de contribution est en fonction de divers paramètres techniques;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

D'appuyer la Ville de Thetford Mines, dans sa recherche de financement, pour accélérer la mise en œuvre de son plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

D'informer les décideurs gouvernementaux et les gestionnaires de programmes d'infrastructures du problème de gestion des eaux usées de la Ville de Thetford Mines, de son impact sur le milieu hydrique et de l'importance d'agir rapidement;

De demander à la Ville de Thetford Mines d'informer annuellement les acteurs du milieu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-205 Décompte progressif no 4 - Parc du Versant du Lac

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés au Parc du Versant du Lac et validé par Daniel Lapointe, ingénieur de SNC Lavalin et d'autoriser le paiement de 45 633.16 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-206 Encadrement des activités de communication

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de Me Catherine Corneau, avocate, de la firme Pro-Gestion pour une rencontre préliminaire et analyse des besoins avec les membres du conseil (phase et 1 et 2) selon l'estimation du 24 mai 2018 au montant de 1 125 \$ (les frais de déplacement et les taxes en sus) en vue de l'élaboration d'une politique de communication. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-207 Planification stratégique

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir les services de la firme Pro-Gestion pour la réalisation d'une planification stratégique selon leur offre de service datée du 4 juin 2018 au montant de 3 750 \$ (taxes en sus) plus les autres dépenses provisionnelles. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-208 Structure salariale

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de la firme Pro-Gestion pour la réalisation d'une

structure salariale selon leur offre de service datée du 4 juin 2018 au montant de 4 375 \$ (taxes en sus) plus les autres dépenses provisionnelles. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-209 Tonte des pelouses

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir les services, à titre de contractuel, de :

Martin Roy pour effectuer la tonte des pelouses à chaque semaine/régulier aux endroits suivants : terrain de balle incluant le nettoyage de la clôture, terrain de jeux de l'école, talus devant l'école et talus derrière l'école pour un montant de 8 502 \$;

Jimmy Lee Beaudoin pour effectuer la tonte des pelouses aux deux semaines aux endroits suivants : station de vidange des roulottes; coin rue Bernier Ouest et avenue des Roulottes, le talus derrière le 1100 rue Principale, le talus sur le côté du 110 8^e Avenue, le talus devant le 1109 rue Principale et le tour du lac (point d'eau Vianney) et chemin de la source à Vianney pour un montant de 4 180 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-210 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de mai 2018 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 25 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2018-06-211 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de mai 2018 tels que présentés pour un montant de 326 580.63 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-06-212 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.